

Autoproduire son projet musical

Objectifs :

Comprendre l'environnement économique et contractuel de la filière musicale
Identifier les différents acteurs d'une autoproduction phonographique
Définir une stratégie globale et des objectifs de sa production
Mettre en place une gestion de projet maîtrisée pour les étapes de l'enregistrement

Programme détaillé :

1ère partie : l'autoproduction musicale, mode d'emploi

Schématiser l'organisation générale de la filière musicale : définitions, acteurs, interrelations, droits, flux financiers.

Identifier les partenaires professionnels.

Le rôle du manager.

Les organismes professionnels.

L'environnement social de l'artiste, l'intermittence, les conventions collectives, les minimums syndicaux.

Respecter le cadre social et réglementaire.

2ème partie : les relations contractuelles de l'édition phonographique et de l'édition musicale

Choisir sa structure juridique.

Connaissances de base, méthode générale, ressources (sites et experts).

L'entreprise individuelle et la micro-entreprise.

Les montages combinés entre sociétés commerciales, entreprises individuelles et associations.

La propriété intellectuelle : les droits, la gestion collective des droits, les sociétés civiles, l'adhésion aux sociétés de gestion collective.

La production : majors et indépendants, le marché, les relations contractuelles et les négociations.

L'édition musicale : rôle et fonction, les relations contractuelles et les négociations.

3ème partie : gestion d'un projet d'enregistrement

Stratégie artistique et objectifs de la production.

La réalisation artistique, mode d'emploi.

La planification des étapes d'un enregistrement.

Les obligations du producteur phonographique.

La recherche de financement : les différentes sources, méthodes et calendrier.

Suivi budgétaire : le budget de trésorerie, étalement des dépenses et des revenus différentes exploitations possibles.

Publics concernés : Artistes, musicien et musicienne, beatmakers et beatmakeuses confirmés, organisant la production d'un enregistrement et/ou en cours de structuration.

Prérequis : bonne connaissance des musiques actuelles, une pratique courante de la musique et une pratique occasionnelle de la MAO sont nécessaires.

Durée : 5 jour(s) soit 35 heures

Coût : 1050.00 net (pas de tva sur les formations)

Fréquence : une fois par an

Effectif : maximum de 12 stagiaires

Interventions : Myriam EDDAÏRA (Studio d'Ikken, ingénieure du son, réalisatrice, formatrice), Simon BEAUDOUX (Musicien, directeur artistique label Finaliste),

Modalités d'évaluation : quizz, études de cas, mises en situation

Etude de satisfaction et d'impact : bilans à chaud et à froid

Attestation, certificat : Attestation d'assiduité

Modalités pédagogiques et moyens techniques : présentiel, exposés, présentations, vidéo projections, documentation et supports papier

Ouvrage recommandé avec la formation : //

Ressources complémentaires : Cours enrichi sur plateforme ENT.

Public en situation de handicap : Si vous êtes en situation de handicap et/ou que la formation nécessite des aménagements spécifiques, merci de le préciser dans le formulaire de préinscription dans la case concernée et/ou de vous manifester auprès de notre référente handicap par mail : formations@cnm.fr ou par téléphone au 01 83 75 26 00

Financement : dispositif de financement : <https://cnm.fr/dispositifs-et-financement-de-la-formation/>

Délai d'accès : selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement. Clôture des inscriptions 7 jours avant la date d'ouverture de la formation

Page web de la formation : <https://cnm.fr/formations/autoproduire-son-projet-musical/>

Date de dernière mise à jour de cette page : 22/11/2023